

Après les inaugurations, quel avenir pour les missions régionales des BMVR ?

L'exemple de Châlons-en-Champagne et de la Champagne-Ardenne

Jean-Christophe Brochard

Sous la direction de Gilles Pierret
Conservateur général des bibliothèques
Directeur de la Médiathèque musicale de Paris

Stage effectué sous la direction de Régis Dutremée
Conservateur en chef des bibliothèques
Directeur de la Bibliothèque municipale de Châlons-en-Champagne

Remerciements

Merci à Gilles Pierret, le directeur de ce mémoire d'étude, qui m'a aussi conseillé pour la mission confiée au cours du stage et s'est intéressé de près à mon travail.

Merci à Régis Dutremée, le directeur de la bibliothèque municipale de Châlons-en-Champagne, et à Béatrice Delestre, la directrice adjointe, de m'avoir accueilli, conseillé et encouragé.

Merci aux responsables de bibliothèques et du ministère de la culture que j'ai contactés et qui se sont tous rendus disponibles pour me recevoir ou répondre à mes sollicitations.

* * * * *

Je dédie ce travail à mon ancienne collègue Chantal Valentin, bibliothécaire passionnée par son métier et jeune retraitée.

Résumé :

Une loi de 1992 a permis à l'Etat de subventionner de façon conséquente la construction de douze bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR). Alors que l'achèvement de ce programme va être marqué en 2006 par l'ouverture de la douzième bibliothèque, l'objet de ce travail est de tirer un premier bilan des missions régionales particulières que ces établissements locaux devaient développer, en s'appuyant sur l'exemple de la Champagne-Ardenne, région qui accueille un quart des BMVR.

Descripteurs :

Bibliothèques municipales à vocation régionale — Champagne-Ardenne

Bibliothèques municipales à vocation régionale — France

Bibliothèques — Politique publique — France

Coopération entre bibliothèques — France

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract :

A 1992 French law allowed the state to subsidize substantially the construction of twelve local public libraries, called BMVRs, meant to play some kind of a regional part.

Just as the completion of the construction program is about to be marked by the opening of the twelfth library in 2006, the object of this paper is to draw a preliminary assessment of the specific regional missions that these local establishments were meant to develop, based on the example of the Champagne-Ardenne region, an area which accommodates a quarter of the BMVRs.

Keywords :

Regional libraries — France

Libraries and state — France

Library cooperation — France

Municipal powers and services beyond corporate limits — France

Sommaire

INTRODUCTION.....	7
--------------------------	----------

PARTIE 1 : LES RESPONSABILITÉS RÉGIONALES DES BMVR APRÈS SEPT ANS : L'EXEMPLE DE LA CHAMPAGNE-ARDENNE	9
--	----------

1. L'INVENTION DES BMVR.....	9
1.1. Le programme BMVR.....	9
1.2. La vocation régionale dans le texte.....	10
1.3. La construction et l'ouverture des bibliothèques.....	11
2. LA SITUATION PARTICULIÈRE DE LA CHAMPAGNE-ARDENNE.....	12
2.1. Le paysage régional de la lecture publique avant les BMVR.....	12
2.2. Une région, trois BMVR.....	13
2.3. La concertation sur les missions régionales.....	14
3. LES MISSIONS RÉGIONALES EN 2005.....	16
3.1. Une variété de missions régionales assurées en Champagne-Ardenne....	16
3.1.1. Le dépôt légal imprimeur.....	16
3.1.2. La base bibliographique régionale.....	17
3.1.3. La conservation régionale partagée.....	17
3.1.4. L'expertise en numérisation et la valorisation du patrimoine.....	18
3.1.5. Le pôle de référence pour la formation.....	19
3.2. Première évaluation des missions régionales des BMVR.....	19
3.2.1. Des missions qui ne sont pas toutes nouvelles.....	20
3.2.2. Une véritable volonté de mettre en œuvre les missions.....	20
3.2.3. Un frein : les ressources humaines.....	21

PARTIE 2 : UNE ÉTUDE DE CAS : LES PÔLES DE CONSERVATION RÉGIONALE DE LA BMVR DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE.....	23
--	-----------

1. LA MUSIQUE.....	23
1.1. Description.....	23
1.2. Propositions.....	25
2. LA BANDE DESSINÉE.....	26
2.1. Description.....	26

2.2. Propositions.....	27
3. LA SCIENCE FICTION.....	27
3.1. Description.....	27
3.2. Propositions.....	28
4. SYNTHÈSE.....	29
PARTIE 3 : L'AVENIR DES MISSIONS RÉGIONALES DES BMVR.....	31
1. LA « VOCATION RÉGIONALE » EN QUESTION DEPUIS LONGTEMPS.....	31
2. LES BMVR EN 2005.....	33
2.1. Des projets menés à bien	33
2.2. D'autres villes frappent à la porte	34
2.3. Le groupe de travail sur les missions régionales.....	35
2.4. L'enquête 2005 du ministère de la culture.....	35
3. QUELS SOUTIENS À LA VOCATION RÉGIONALE DES GRANDES BIBLIOTHÈQUES TERRITORIALES ?.....	36
3.1. La réforme du concours particulier de la DGD.....	36
3.2. Les autres aides financières pour les grandes bibliothèques publiques..	38
3.3. Des aides spécifiques introuvables pour les missions régionales des BMVR.....	39
4. LES BMVR EN 2006, DES GRANDES BIBLIOTHÈQUES COMME LES AUTRES.....	40
4.1. La fin du club des 12.....	40
4.2. Des missions régionales pas exclusivement réservées aux BMVR.....	41
CONCLUSION.....	42
BIBLIOGRAPHIE.....	43
TABLE DES ANNEXES.....	48

Introduction

Les bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) ont été créées par une loi du 13 juillet 1992 ¹. L'objectif de ce texte était pour l'Etat de faciliter, grâce à un financement conséquent (40 %), la concrétisation de projets de construction de grandes bibliothèques municipales ou intercommunales. Ce texte avait une durée limitée dans le temps, puisque qu'il ne devait s'appliquer qu'aux projets déposés et validés avant le 31 décembre 1997.

En 1998, la liste des douze projets validés a été publiée ². La première bibliothèque a ouvert à Orléans en 1992. La dernière à ouvrir au public sera celle de Rennes, en mars 2006.

Le programme BMVR a eu pour effet de créer un ensemble clos de douze bibliothèques, réparties inégalement sur le territoire, avec des missions régionales particulières définies par les porteurs de projet eux-mêmes dans une note d'orientation incluse dans leur dossier de candidature.

L'objet du présent mémoire est de dresser un premier bilan de ces missions régionales des BMVR et d'imaginer ce qu'elles pourraient être à l'avenir.

A l'origine de ce travail, on trouve la volonté de la BMVR Georges Pompidou de Châlons-en-Champagne qui a souhaité, en proposant un sujet de stage à l'ENSSIB, faire le point sur les pôles régionaux de conservation et de référence créés dans le cadre de ses missions régionales.

¹ Loi 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique. Disponible sur Internet : <<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTX9200036L>> [réf. du 3 décembre 2005].

Décret d'application n° 93-174 du 5 février 1993 paru au Journal Officiel le 7 février 1993. Disponible sur Internet : <<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTB9300052D>> [réf. du 3 décembre 2005].
Circulaire interministérielle n° INT B 9300081C du 17 mars 1993.

² Arrêté du ministère de l'intérieur du 8 juin 1998 relatif à la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice des crédits de la troisième part du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales, publié au Journal Officiel le 16 juin 1998, p. 9112. Disponible sur Internet : <<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTB9800237A>> [réf. du 3 décembre 2005].

Nous avons décidé de traiter ce sujet à partir de l'exemple, non pas seulement de Châlons, mais de la région Champagne-Ardenne, car il se trouve que trois BMVR ont été ouvertes dans cette région administrative, dont les missions régionales sont assez représentatives de l'éventail de celles de l'ensemble des BMVR.

Pour aborder ces questions, nous présenterons dans un premier temps l'éventail des différents types de responsabilités régionales exercées par les BMVR de Champagne-Ardenne, et nous tenterons d'en dresser un premier bilan.

Dans un second temps, nous évaluerons plus en détails la catégorie de responsabilités régionales à l'origine même de ce travail, les pôles de conservation régionale de la BMVR de Châlons-en-Champagne, et nous ferons des propositions pour leur évolution.

Enfin, nous tenterons d'imaginer l'évolution possible des responsabilités régionales des BMVR à l'avenir, à partir d'une analyse de la situation actuelle, qui a fait l'objet d'une enquête du ministère de la culture et de la communication en 2005, et à la lumière de la réforme du concours particulier pour les bibliothèques de la dotation globale de décentralisation des communes (DGD), qui entrera en vigueur en 2006.

Partie 1 : Les responsabilités régionales des BMVR après sept ans : l'exemple de la Champagne-Ardenne ³

1. L'invention des BMVR

Sabrina Le Bris, une des collègues qui m'a précédé à l'ENSSIB, est l'auteur d'un mémoire de Diplôme de conservateur de bibliothèque consacré aux bibliothèques municipales à vocation régionale, dans lequel elle traite du contexte du vote de la loi du 13 juillet 1992 et des enjeux de la création des BMVR tels qu'ils étaient perçus avant la construction de ces établissements ⁴. On se reportera à ce travail pour une présentation détaillée du contexte de l'invention des BMVR, que nous nous contenterons de présenter en quelques mots ici.

1.1. Le programme BMVR

Le programme BMVR est né de la volonté de renforcer le réseau des grands équipements de lecture publique. Il a bénéficié de la conjonction d'un besoin, celui de financer la construction de grandes bibliothèques municipales, et d'un concours de circonstances, l'achèvement du programme de construction des bibliothèques départementales de prêt, qui rendait disponible la part du concours particulier de la DGD qui lui était affecté.

Le programme BMVR est donc un projet conjoncturel et limité dans le temps (une seule vague de construction d'établissements était prévue, avec une date limite pour déposer les dossiers et faire partie de la liste des projets retenus), avec une volonté d'aménagement culturel du territoire : l'objectif était de structurer le

³ Nous avons choisi comme repère temporel pour calculer cet intervalle de sept ans la date de publication de l'arrêté du 8 juin 1998 qui établit officiellement la liste des douze projets de BMVR retenus.

⁴ **LE BRIS, Sabrina.** *Bibliothèques municipales à vocation régionale, une réalité à inventer : Essai de définition à partir de l'exemple de Rennes.* 1996. 61 p. Mémoire d'étude : Diplôme de conservateur de bibliothèque : ENSSIB, Villeurbanne : 1996. Disponible sur Internet : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/bris24.pdf>> [réf. du 3 décembre 2005].

réseau des bibliothèques, les BMVR étant à la fois des éléments d'un réseau national, partenaires naturels de la Bibliothèque nationale de France alors en construction, et les têtes de pont des réseaux de lecture régionaux.

Plus prosaïquement, et sans que cela soit incompatible avec l'objectif qui précède, il s'agissait également pour l'Etat de se donner la possibilité de financer la construction de ces équipements municipaux à un taux plus incitatif que le maximum de 25 % que permettait jusqu'alors les fonds disponibles au titre de la deuxième part du concours particulier ⁵.

1.2. La vocation régionale dans le texte

La vocation régionale des BMVR est définie dans les textes par une formule assez générale et imprécise :

« Le projet de construction ou d'extension doit s'accompagner d'un projet de travail en réseau, qui doit comporter notamment un réseau informatique d'information bibliographique et d'accès aux catalogues ; il doit participer à la circulation régionale des documents et intégrer des actions communes en matière d'acquisition, de conservation, d'animation ou de formation. » ⁶

La loi laissait aux collectivités le soin de définir dans une note d'orientation figurant dans le dossier de demande pour bénéficier des crédits de la troisième part du concours particulier les actions qu'elles entendaient mettre en place au titre de la vocation régionale.

Cette imprécision du texte de loi et la grande diversité des propositions faites librement par chaque collectivité ont alimenté un débat sur la vocation régionale des BMVR. Cette question précisément a été abordée dans un autre mémoire

⁵ Il faut se souvenir, ce n'est pas anodin, que le secrétaire d'Etat aux collectivités locales, chargé de défendre le projet créant les BMVR devant le Parlement, était Jean-Pierre Sueur, par ailleurs maire d'Orléans, une ville qui avait un projet de construction de bibliothèque municipale. Celle-ci sera la première BMVR à ouvrir, dès 1994.

⁶ Décret n° 93-174 du 5 février 1993 modifiant le décret n° 86-424 du 12 mars 1986 relatif au concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales, section III. art. 20. alinéa e). Le texte de la loi 92-651 lui-même ne donne qu'une définition très sommaire des BMVR : « Une bibliothèque municipale à vocation régionale est un établissement situé sur le territoire d'une commune ou d'un groupement de communes d'au moins 100000 habitants ou chef-lieu d'une région, et répond notamment à des conditions de surface, d'importance du fonds et de diversité de supports documentaires, d'aptitude à la mise en réseau et d'utilisation de moyens modernes de communication fixées par décret en Conseil d'Etat. »

d'étude du Diplôme de conservateur de bibliothèque rédigé à l'issue d'un stage à la BMVR de Rennes ⁷.

Alors que les communications informatiques de site à site étaient encore limitées avant le développement d'Internet et du World wide web, on note bien que le législateur attendait des BMVR qu'elles soient à l'échelle de la région un relais de la Bibliothèque nationale de France en tant qu'agence bibliographique nationale, et jouent le rôle d'une tête de réseau des bibliothèques du territoire régional (« travail en réseau », « circulation régionale », « action commune » sont les termes employés).

C'est l'objet de ce travail de faire le point des missions régionales assurées par les BMVR en 2005 en application de ce texte. Nous avons choisi de traiter cette question à partir de l'exemple de la Champagne-Ardenne, région dans laquelle sont implantées trois BMVR sur douze. Ce nombre est significatif, mais on pourrait objecter que ces trois BMVR proches l'une de l'autre et relativement petites ne représentent pas parfaitement les grandes bibliothèques dominant le paysage régional que sont sensées être les BMVR. Certes, mais à partir du moment où, dans le temps imparti pour ce travail, nous ne pouvions pas matériellement nous intéresser en détails aux missions régionales de toutes les BMVR, le choix de prendre l'exemple de la Champagne-Ardenne pouvait se justifier car ces BMVR proposent à elles trois l'éventail complet des missions régionales des BMVR, et la réflexion sur les missions régionales qui a été menée en Champagne-Ardenne en amont de la construction des bibliothèques a souvent été citée comme exemplaire au niveau national.

1.3. La construction et l'ouverture des bibliothèques

L'article 27 du décret du 5 février 1993 prévoyait l'éligibilité des projets de BMVR ayant connu un commencement d'exécution en 1992. Ce qui explique comment, alors que la liste des projets retenus n'a été officiellement publiée qu'en

⁷ **GORNOUVEL, Bénédicte.** *La BMVR et la bibliothèque intercommunale : L'exemple de la bibliothèque municipale de Rennes.* 2002. 96 p. Mémoire d'étude : Diplôme de conservateur de bibliothèque : ENSSIB, Villeurbanne : 2002. Disponible sur Internet : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/gornouvel.pdf>> [réf. du 3 décembre 2005]

1998⁸, la première des BMVR a pu ouvrir ses portes dès 1994 à Orléans. En 1998, quatre bibliothèques déjà en projet au moment de l'adoption de la loi étaient en service, celles de La Rochelle, Limoges, Orléans et Poitiers. La majorité des autres BMVR a ouvert pendant la période 2001-2003. Seul le projet de BMVR de Rennes, intégré dans un projet culturel comprenant un musée et un conservatoire, a pris beaucoup de retard. « Les Champs libres », c'est le nom du projet, devrait ouvrir ses portes en mars 2006.

Pour la construction de ces équipements, il a été fait appel à des équipes architecturales renommées. Pour la Médiathèque de l'agglomération troyenne, l'équipe d'architectes composée de Dominique Lyon et Pierre du Besset s'est d'ailleurs vue décerner l'Equerre d'argent, le principal prix architectural français, en 2002.

Conformément à l'esprit de la loi, l'accent a été mis dans les projets de BMVR sur les technologies de l'information et de la communication, tant pour le fonctionnement des établissements eux-mêmes que pour l'accès du public à ces équipements.

Du point de vue de l'organisation, les solutions retenues sont très variées d'une bibliothèque à l'autre. Si on a construit la plupart du temps des médiathèques centrales regroupant l'ensemble des départements thématiques, plusieurs villes ont choisi de conserver l'ancienne bibliothèque pour en faire une bibliothèque patrimoniale d'étude, comme par exemple à Reims, à Nice ou à Toulouse.

2. La situation particulière de la Champagne-Ardenne

2.1. Le paysage régional de la lecture publique avant les BMVR

Au moment du vote de la loi de 1992, le paysage de la lecture publique en Champagne-Ardenne présentait un profil assez particulier. Les bibliothèques de la

⁸ Arrêté du ministère de l'intérieur du 8 juin 1998 relatif à la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice des crédits de la troisième part du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales, publié au Journal Officiel le 16 juin 1998, p. 9112.

région conservent des fonds patrimoniaux remarquables, trois d'entre elles, celles de Châlons, Reims et Troyes, sont d'ailleurs classées. Sous l'impulsion de conservateurs emblématiques, notamment Henri Vendel à Châlons, la région a même souvent fait preuve d'innovation en matière de lecture publique : construction d'une bibliothèque modèle à Reims en 1928, création d'une section jeunesse à Châlons dès les années 1930, mise en place innovante d'une bibliothèque circulante ancêtre des bibliobus dans la Marne avant la seconde guerre mondiale, création de discothèques à Troyes et Châlons dans les années 1960 parmi les premières de France.

Mais cette avance régionale en matière publique semble avoir été perdue par la suite, et cela semble principalement dû au fait que les équipements n'ont pas été modernisés ou renouvelés. Aucune bibliothèque ou médiathèque centrale n'a été construite dans les quatre plus grandes agglomérations de Champagne-Ardenne entre 1960 et 1990. Au vu de cette situation, on comprend bien que, quelle que soit la bonne volonté des professionnels, ils n'ont pas toujours pu faire évoluer et développer les services leur permettant d'accroître leur activité dans des proportions équivalentes à celle des autres bibliothèques du pays.

Pendant cette période, plusieurs villes de vingt à trente mille habitants ont mis en service des médiathèques, dans les quatre départements de la région, à Sedan, Vouziers, Romilly-sur-Seine, Vitry-le-François, Epernay, Chaumont et Langres. Cependant, ce réseau d'établissements de taille moyenne ne pouvait en aucun cas pallier les carences des principales agglomérations en matière d'équipement de lecture publique.

2.2. Une région, trois BMVR

Tout projet de BMVR remplissant les conditions prévues et ayant fait l'objet d'un dépôt dans les délais était éligible de plein droit à la troisième part du concours particulier. Ce qui signifie donc que les dossiers complets ont été acceptés sans aucun tri, sans qu'aucun critère qualitatif ne soit retenu, sans qu'aucun quota géographique ne soit appliqué.

Alors que les observateurs anticipaient le dépôt d'une trentaine de dossiers de BMVR, seuls douze l'ont été dans les temps et ont été retenus. Sur ces douze dossiers, un quart provenait de collectivités de Champagne-Ardenne. La région s'est donc trouvée dans la situation paradoxale de se préparer à accueillir trois bibliothèques à vocation régionale, alors même que de nombreuses autres régions françaises n'en auront aucune sur leur territoire.

C'est bien évidemment parce que les principales villes de Champagne-Ardenne étaient en retard en matière d'équipement en médiathèque qu'elles se sont toutes retrouvées à présenter un dossier au titre du programme BMVR, qui leur offrait l'opportunité de financer des projets qu'elles avaient en préparation à un taux avantageux. La direction régionale des affaires culturelles de Champagne-Ardenne a d'ailleurs rempli son rôle en incitant fortement les collectivités concernées à déposer un dossier. On peut même penser que si Charleville-Mézières, la seconde commune de la région par la population, avait été éligible, elle aurait également fait acte de candidature, car elle se trouvait dans la même situation que Châlons, Reims et Troyes.

La région Champagne-Ardenne étant peu peuplée et peu urbanisée, ses BMVR ont une autre particularité : deux d'entre elles sont implantée dans les deux communes les plus petites sur les douze retenues pour les BMVR. Châlons, avec à peine plus de 50 000 habitants, n'a été éligible qu'au titre de chef-lieu de région, tandis que le projet de Troyes, ville de 60 000 habitants n'a pu voir le jour que parce qu'il a été porté par l'agglomération, qui compte elle plus de 100 000 habitants.

2.3. La concertation sur les missions régionales

Dans sa situation particulière, avec trois BMVR en projet devant proposer de travailler en réseau, de participer à la circulation régionale des documents et intégrer des actions communes en matière d'acquisition, de conservation, d'animation ou de formation, une concertation préalable a paru nécessaire à tous en amont. Celle-ci s'est faite sous la forme d'un groupe de travail régional réuni à l'initiative de la direction régionale des affaires culturelles, auxquels ont participé les responsables des trois futures BMVR, mais aussi ceux des autres bibliothèques

municipales des grandes villes, des bibliothèques départementales de prêt et de la bibliothèque universitaire de Reims.

On ne parlait pas de rien puisque, sous l'égide de l'agence de coopération Interbibly, fondée en 1986, plusieurs actions sur le thème de la préservation du patrimoine, de sa diffusion et de sa valorisation avaient été lancées, avec une forte implication des futures BMVR, en raison de l'importance de leurs fonds. Parmi ces actions, on note le plan de conservation partagée des périodiques en cours et la réflexion sur l'opportunité d'une base bibliographique régionale.

Il est ressorti de cette concertation des propositions variées d'une bibliothèque à l'autre pour les missions régionales, ce qui reflète bien ce qui s'est passé pour les autres BMVR. Ce qui a été fortement mis en avant par la suite, c'est la répartition des axes de conservation thématique entre les trois BMVR, notamment pour les littératures populaires, mais cette répartition résultait plus du choix individuel concerté de chacune des BMVR que d'une réflexion sur la conservation partagée à l'échelle régionale ⁹.

Pourtant, cette concertation a été fortement mise en avant au niveau national. C'est elle qui a justifié l'organisation d'un colloque à Châlons-en-Champagne en juin 1998 intitulé « *Bibliothèques municipales à vocation régionale : quelle coopération pour le livre ?* » ¹⁰. La concertation régionale a également été systématiquement mentionnée dans les publications et la presse professionnelle à chaque fois qu'il était question des BMVR.

Cette concertation présentée comme exemplaire est surtout représentative du cas singulier de la Champagne-Ardenne et de ses trois BMVR, et peut-être également du manque de concertation dans d'autres régions entre les futures BMVR et les réseaux de lecture publique régionaux. Il faut peut-être voir là une conséquence de

⁹ GALAUD, Nicolas, DELCOURT, Thierry, BERARD, Françoise. Pour une politique régionale concertée de conservation du patrimoine écrit : L'exemple de la Champagne-Ardenne. *Tri, sélection, conservation : Quel patrimoine pour l'avenir ?* : Actes de la table ronde organisée sous l'égide de l'Ecole nationale du patrimoine, 23-25 juin 1999. Paris : Editions du Patrimoine, 2001, p. 165. :

« Les projets de conservation thématique ne sont pas envisagés pour l'instant comme un partage de l'ensemble des ressources documentaires, même si une politique de conservation partagée serait bien sûr souhaitable à l'échelle la plus large. Les axes choisis par les trois BMVR correspondent à des domaines spécialisés, liés à la valeur patrimoniale et aux points forts de chaque bibliothèque. »

¹⁰ Les actes du colloque ont été publiés en 2000 :

Bibliothèques municipales à vocation régionale : Quelle coopération pour le livre ? : Actes du colloque organisé par Interbibly en partenariat avec le ministère de la culture et de la communication, 11-12 juin 1998, Châlons-en-Champagne. Châlons-en-Champagne : Interbibly, 2000, 174 p.

la procédure retenue, puisque la définition des missions régionales ne relevait que de la collectivité candidate, et faisait l'objet simplement d'un simple paragraphe dans la note d'orientation des dossiers de candidature des BMVR.

Selon Thierry Delcourt, directeur de la Médiathèque de l'agglomération troyenne, seul directeur ayant participé à la concertation encore en poste en Champagne-Ardenne, l'utilité de la concertation en amont a été faible, car on a cherché à satisfaire tout le monde et il n'y a pas eu de répartition claire des responsabilités entre les uns et les autres. Selon lui, les actions de coopération régionale qui fonctionnent aujourd'hui, la conservation partagée des périodiques, la formation, les actions régionales autour du patrimoine, étaient déjà en route avant les BMVR ou bien se sont réalisées dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région. La présence de trois BMVR a peut-être été un élément facilitateur plutôt qu'un élément déclencheur.

3. Les missions régionales en 2005

3.1. Une variété de missions régionales assurées en Champagne-Ardenne

Sur la base des entretiens que nous avons eus avec les directeurs des BMVR, des réponses qu'ils ont faites à l'enquête du ministère de la culture de 2005 et de nos constatations personnelles, nous allons présenter ici de façon générale les diverses missions régionales assurées en 2005 par les BMVR de Champagne-Ardenne.

3.1.1. Le dépôt légal imprimeur

La responsabilité de la collecte du dépôt légal imprimeur est considérée comme une responsabilité régionale particulièrement importante des bibliothèques puisqu'elle constitue un élément essentiel de la constitution et de la conservation du patrimoine culturel et documentaire contemporain.

La BMVR de Châlons est pôle associé de la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour le dépôt légal imprimeur pour la région Champagne-Ardenne. Elle

assure ce rôle depuis fin 1943, donc bien avant la création des BMVR. Une convention entre la Ville et la BnF définit cette mission. A ce titre, la BnF verse à la ville de Châlons une subvention de fonctionnement correspondant au salaire d'un temps complet de catégorie B et d'un mi-temps de catégorie C et lui rembourse ses dépenses de fournitures.

3.1.2. La base bibliographique régionale

Une base bibliographique régionale est hébergée sur le site internet de la BMVR de Châlons depuis 2000. L'objectif était d'en faire un outil de signalisation et de localisation des ressources en matière de fonds anciens, locaux et spécialisés des établissements de la région. Il s'agit d'un portail d'accès aux catalogues des trois BMVR, de l'Université de Reims et de l'Université de technologie de Troyes via le protocole Z 39-50. D'autres catalogues de bibliothèques et centres de documentation devaient par la suite être intégrés au portail.

Techniquement, ce portail n'a pas donné satisfaction, et actuellement il ne fonctionne plus. L'opportunité de relancer cette base avec une nouvelle architecture technique devrait être examinée à l'occasion de la réinformatisation de la BMVR de Châlons, qui est actuellement en projet et devrait être effective en 2007.

3.1.3. La conservation régionale partagée

Avec la base bibliographique régionale, ce sont les missions de conservation régionale partagée qui ont été mises en avant lors de la mise en place des BMVR.

Le plan de conservation partagée des périodiques en cours, coordonné par l'agence de coopération Interbibly, ne concerne pas que les BMVR puisque de nombreuses autres bibliothèques et centres de documentation de la région y prennent part, mais de par l'importance de leur nombre d'abonnements, les BMVR y jouent un rôle prépondérant.

Par ailleurs, chacune des trois BMVR a mis en place des pôles thématiques de conservation et de référence :

- sur le Moyen Âge et la littérature de colportage à Troyes,

- sur les littératures policières à Reims,
- sur la musique, la bande dessinée et la science fiction à Châlons.

Reims bénéficiait depuis 1983 de l'affectation d'un exemplaire du dépôt légal éditeur par la BnF. La BnF a annoncé en 2005 qu'elle cesserait ses dons, mais la BMVR a décidé de poursuivre son action particulière en adaptant les critères d'acquisition de l'ensemble des bibliothèques de son réseau pour acquérir la majeure partie de la production éditoriale dans ce domaine. Le cas de Châlons est traité en détails dans la partie suivante.

3.1.4. L'expertise en numérisation et la valorisation du patrimoine

Les trois BMVR sont des bibliothèques classées en raison de l'importance de leurs fonds patrimoniaux. Ce classement est lui aussi largement antérieur au programme BMVR. Au titre du classement, chacune des bibliothèques bénéficie de la mise à disposition de conservateurs d'Etat (deux à Châlons et Troyes, trois à Reims). La rémunération de ces cadres supérieurs prise en charge par l'Etat représente une forme de subvention de fonctionnement non négligeable.

Les BMVR sont des pôles associés de la BnF pour le signalement des fonds anciens et régionaux, ce qui signifie que leurs collections patrimoniales sont signalées dans le Catalogue Collectif de France (CCFr).

De nombreux projets autour du patrimoine sont menés avec une forte implication des BMVR, tant dans le cadre du contrat de plan Etat-Région en cours, qui comporte un volet important autour de la numérisation et de la valorisation du patrimoine écrit, qu'au sein de l'agence de coopération Interbibly, avec notamment des expositions régionales donnant lieu à des publications associant bibliothèques et services d'archives, comme *Terres de Champagne-Ardenne*, présentée à Châlons en septembre 2005 ¹¹.

La Médiathèque de l'agglomération troyenne a souvent été à l'initiative de projets, notamment de numérisation, qui ont débouché sur des programmes de coopération entre bibliothèques, autour du fonds de l'ancienne abbaye de Clairvaux ou pour la

¹¹ *Terres de Champagne-Ardenne* existe également sous la forme d'une exposition virtuelle. Disponible sur Internet : <http://website.hebergement.lycos.fr/www.interbibly.org/virtuelles/terres_ca/pans/index.html> [réf. du 19 décembre 2005]

numérisation des microfilms de manuscrits médiévaux. Ces coopérations ne sont pas limitées à la région, mais associent également des organismes nationaux, tels que la BnF ou l'Institut de recherche et d'histoire des textes, ou des bibliothèques d'autres régions.

Les conservateurs de bibliothèques classées ont toujours mis leur expertise en matière patrimoniale au service des autres établissements régionaux, de manière plutôt informelle. Plus récemment, et en application de la volonté du ministère de la culture de contractualiser la mise à disposition des conservateurs d'Etat dans les bibliothèques classées, deux conservateurs affectés à Reims ont effectué une mission à Bourbonne-les-Bains, en Haute-Marne, afin d'y préparer des étudiants de l'Institut national d'histoire de l'art au catalogage des fonds anciens de la bibliothèque locale.

3.1.5. Le pôle de référence pour la formation

Si le rôle régional des BMVR de Champagne-Ardenne en matière de formation a bien été évoqué lors des phases de concertation et de propositions sur les missions régionales, aucune des trois bibliothèques ne s'était engagée de façon précise sur ce sujet dans sa note d'orientation. Pourtant, la BMVR de Reims joue bel et bien un rôle dans ce domaine depuis plusieurs années. Elle était déjà partie prenante des formations régionales de l'Association des bibliothécaires français grâce à l'implication de l'un de ses conservateurs, mais depuis l'ouverture de la Médiathèque Cathédrale elle dispose d'infrastructures, telles que l'auditorium et l'atelier de reliure, qui lui permettent d'accueillir la grande majorité de ces formations. De fait, elle en est presque le maître d'œuvre, puisque la majorité des intervenants est issue de ses rangs. La BMVR envisage de développer ce créneau en l'axant sur le patrimoine et la conservation et en s'appuyant sur le personnel compétent dont elle dispose.

3.2. Première évaluation des missions régionales des BMVR

3.2.1. Des missions qui ne sont pas toutes nouvelles

L'éventail des missions régionales est assez représentatif des missions régionales assurées à l'échelle du pays par les BMVR, aussi bien pour ce qui concerne les types de mission que les domaines concernés. Certaines de ces missions étaient préexistantes au programme des BMVR, d'autres sont nouvelles. Certaines missions concernent les trois bibliothèques, le dépôt légal imprimeur et l'hébergement de la Base bibliographique régionales sont dévolus à une seule bibliothèque.

C'est pour les missions liées à la conservation et à la valorisation du patrimoine que les initiatives sont les plus nombreuses. Cela n'est pas surprenant car les trois BMVR, et la région plus généralement, sont réputées pour l'importance de leurs fonds patrimoniaux. Il s'agit d'actions traditionnelles pour les grandes bibliothèques classées.

Les pôles thématiques de conservation participent du développement et de la meilleure prise en compte des actions de conservation partagée initiées par le plan régional de conservation des périodiques en cours, qui est antérieur à la création des BMVR.

On le constate, une grande partie de ces missions régionales ne sont pas uniquement liées au programme BMVR, et cela est d'autant plus vrai que certaines de ces missions ne sont pas portées par les bibliothèques elles-mêmes, leur coordination se faisant à l'échelle régionale soit au sein de l'agence de coopération Interbibly, soit au sein du comité de suivi du contrat de plan Etat-Région.

3.2.2. Une véritable volonté de mettre en œuvre les missions

Si on fait la comparaison avec ce qui avait été annoncé par les trois collectivités candidates lors du dépôt de leur projet, on constate que la totalité des responsabilités régionales des BMVR a connu un début de mise en œuvre, ce qui traduit une véritable volonté des établissements de se conformer à leurs engagements de départ.

Il faut relativiser cependant, puisqu'un début de mise en œuvre ne signifie pas obligatoirement un impact régional significatif. Par exemple, les pôles de conservation thématique de Châlons ont suscité relativement peu d'échanges entre les bibliothèques et le traitement et la signalisation des fonds n'ont été qu'ébauchés. La base bibliographique régionale est un échec relatif également.

En outre, pour les trois BMVR, les missions régionales éventuelles passent après la desserte de leur territoire local. Leur priorité est d'assurer les missions de base de leur établissement, de développer les services au public et de faire fonctionner les établissements. En matière de patrimoine, l'intérêt national, voire international, compte tout autant que la vocation régionale.

3.2.3. Un frein : les ressources humaines

On l'a constaté, la volonté des BMVR de mettre en œuvre leurs missions régionales est réelle. Ce sont bien sûr les moyens disponibles qui constituent un frein au développement de ces missions.

Alors que la question a souvent été évoquée pendant la période comprise entre le vote de la loi en 1992 et l'ouverture de la majorité des BMVR au début des années 2000, aucun financement spécifique n'a été mis en place par le ministère de la culture pour soutenir la mise en œuvre des missions régionales au titre des budgets de fonctionnement. Le conseil régional de Champagne-Ardenne, qui n'a pas de compétence obligatoire en matière de lecture publique, ne s'est pas non plus engagé dans cette voie.

Ce qui ressort de nos échanges avec les trois directeurs, c'est qu'ils considèrent que c'est avant tout le manque de personnel qui est un frein au développement de ces missions régionales. La priorité des bibliothèques est d'assurer dans les meilleures conditions leurs missions « de base », c'est à dire ouvrir leurs établissements et proposer un service public de lecture de qualité aux citoyens. Or, les BMVR manquent cruellement de personnel assurer ces missions, d'où la difficulté qu'elles ont pour dégager du temps pour les missions régionales complémentaires. Cela est particulièrement vrai pour Châlons, qui est loin de disposer du nombre d'emplois prévus au tableau prévisionnel des effectifs avant

l'ouverture, et ça l'était également pour Reims, qui vient cependant de bénéficier en 2004 et 2005 d'un nombre conséquent de création de postes.

Plus que de moyens financiers supplémentaires, qu'il faudrait probablement envisager dans un second temps, c'est bien le manque d'effectifs qui freine actuellement le développement des missions régionales des BMVR de Champagne-Ardenne.

Partie 2 : Une étude de cas : les pôles de conservation régionale de la BMVR de Châlons-en-Champagne

La demande première de la bibliothèque municipale de Châlons pour notre stage d'étude était de faire le point sur l'une de ses missions régionales, c'est à dire d'évaluer la pertinence des fonds qu'elle conserve dans le cadre des pôles de conservation régionale thématiques qu'elle avait proposés de mettre en place dans la note d'orientation de son projet de BMVR en 1997.

Notre mission de stage a porté plus particulièrement sur le fonds le plus conséquent, celui des disques microsillons 33 tours. La description et les propositions pour la gestion et la valorisation de ce fonds ont fait l'objet d'un document spécifique, qui figure en annexe de notre rapport de stage ¹². On trouvera ci-dessous une synthèse de ce document, ainsi que l'analyse et les propositions pour les deux autres pôles, la bande dessinée et les romans de science fiction.

1. La musique

1.1. Description

Le fonds de microsillons de la BMVR de Châlons comprend uniquement des disques issus des collections des bibliothèques de Châlons et de Troyes. Ces fonds ont été constitués pour les sections discothèques de ces bibliothèques de lecture publique, et destinés à l'écoute sur place dans un premier temps, puis au prêt. La plupart des discothèques ont cessé de prêter les microsillons au début des années 1990, et les disques sont désormais dans la majorité des cas stockés en magasin, quand ils n'ont pas été vendus ou éliminés.

¹² BROCHARD, Jean-Christophe. *La bibliothèque Georges Pompidou de Châlons-en-Champagne : rapport de stage*. 2005, 62 p. Rapport de stage d'étude : Diplôme de conservateur de bibliothèque : ENSSIB, Villeurbanne : 2005.

Le fonds de microsillons occupe actuellement 86 mètres linéaires, répartis comme suit :

Sur l'ensemble de ces disques, 5 140 figurent actuellement dans le catalogue informatisé de la bibliothèque, qui correspondent à une partie du fonds de Châlons. Si l'on tient compte du fait que cette collection a été constituée pour le prêt public à domicile, et que la plupart des disques ont effectivement été prêtés, l'état global de la collection peut être considéré comme bon.

L'éventail des genres musicaux représentés, et l'importance relative de chacune des grandes catégories adoptées pour la classification de la musique, reflète les politiques d'acquisition des discothèques de prêt dans les périodes concernées, avec notamment une représentation assez exhaustive des différents aspects de la musique classique, et une couverture assez généraliste et en grand nombre des variétés internationales et françaises.

Sur la quantité, et vu les politiques d'édition et de réédition de l'industrie du disque, la collection compte forcément un grand nombre de disques actuellement non disponibles dans le commerce, dont une grande partie n'a même à aucun moment été rééditée en disque compact. Rééditées ou non, les éditions microsillons ont souvent un intérêt particulier en elles-mêmes, du fait de leur présentation physique, que ce soit la qualité ou la taille des pochettes et de leurs illustrations, mais aussi pour la qualité des notes de pochette ou des livrets d'accompagnement et également, pour certains mélomanes, du fait de leur qualité sonore.

Ce fonds a des perspectives d'accroissement certaines. Deux bibliothèques, la bibliothèque départementale de la Marne et la BMVR de Reims, s'appêtent à verser plus de 12 000 microsillons. Plusieurs autres disposent encore d'un fonds de microsillons et envisagent de proposer à leur collectivité de tutelle de verser ces fonds à la BMVR de Châlons. Au total, le potentiel recensé en région est de 40 000 microsillons, en sus des 21 700 déjà conservés à Châlons.

1.2. Propositions

Avec la Médiathèque musicale de Paris et la BMVR de Nice, qui a mis en place depuis les années 1980 un pôle de conservation des microsillons, la BMVR de Châlons est l'une des rares bibliothèques publiques qui a entrepris de préserver les collections de microsillons constituées pendant trente ans par les bibliothèques de la région. Le gisement potentiel régional de 60 000 microsillons correspond au maximum du métrage que la BMVR pourrait leur affecter dans ses magasins et de la capacité de traitement sur le long terme des équipes de la bibliothèque.

Nous avons proposé d'engager dès janvier 2006 la phase de traitement intellectuel des microsillons. En l'absence de création de poste spécifique, l'équipe des quatre bibliothécaires musicaux du réseau de bibliothèques de Châlons consacra jusqu'à une journée par mois au catalogage des microsillons, après une phase de pré-classement en magasin.

Nous avons également proposé de valoriser le fonds, en faisant connaître son existence, en facilitant son écoute sur place, et en mettant en place des animations sur le thème de la musique et du disque comme objet.

Le catalogage du fonds étant prévu sur le long terme, nous avons proposé pour que cette tâche ne reste pas invisible de créer un « CataBlogue », qui mettrait en valeur un ou deux disques catalogués par mois, sur un site internet et sur place, où les disques sélectionnés seraient proposés en écoute. Selon la réglementation actuelle, aucune numérisation du fonds n'est envisageable tant qu'il ne se sera pas écoulé cinquante ans depuis la date d'édition des microsillons.

Ces propositions ont été validées par la BMVR de Châlons à l'issue de notre stage, et devraient connaître un début de mise en œuvre dès janvier 2006.

2. La bande dessinée

2.1. Description

En application de la note d'orientation de son projet, la BMVR de Châlons a proposé de mettre en place un pôle de conservation pour la bande dessinée pour deux raisons : elle en possédait des collections importantes, et cela permettait de compléter le partage de compétences avec Reims et Troyes en matière de littérature populaire et de paralittératures.

En conséquence, une partie du fonds de bande dessinée de la bibliothèque destiné au prêt a vu son statut modifié pour être conservé en magasin sans possibilité de prêt. Quelques bandes dessinées étaient déjà conservées en magasin par manque de place.

Par la suite, la bibliothèque départementale de la Marne a versé à Châlons un lot de bandes dessinées issu d'une opération de désherbage.

Le fonds de bande dessinée occupe actuellement 27 mètres linéaires, répartis comme suit :

Il est principalement constitué de bandes dessinées adultes. Certaines sont des éditions déjà anciennes (années 1970, début des années 1980) en état bon à moyen, mais une grande partie du fonds est constitué de séries relativement récentes qui auraient encore tout à fait leur place dans le fonds proposé en libre accès par la BMVR.

Ce fonds a peu de perspectives d'accroissement, puisque les acquisitions de bandes dessinées des bibliothèques de lecture publique sont destinées au prêt, que ce sont des fonds qui sont effectivement beaucoup empruntés et que les désherbages

conduisent plutôt à des éliminations du fait de l'état des documents plutôt qu'à une conservation en magasin.

2.2. Propositions

Avec moins de 2 500 unités, le fonds de bande dessinée conservé par la bibliothèque de Châlons est peu significatif. Il n'a aucune particularité locale ou régionale et a peu de chances de se développer. Il n'a pas de valeur patrimoniale particulière et se distingue très peu des collections habituellement proposées en prêt au public.

Par ailleurs, on sait que le Centre national de la bande dessinée et de l'image (CNBDI) d'Angoulême a constitué depuis 1984 une collection qui compte actuellement 60 000 albums et ouvrages de bande dessinée. La base de ce fonds est la collection du « dépôt légal bande dessinée » constituée grâce à une convention signée en 1984 avec la Bibliothèque nationale de France qui rétrocède au CNBDI un des exemplaires qu'elle reçoit au titre du dépôt légal. C'est la collection de référence de la bande dessinée en France.

Pour ces raisons, nous avons suggéré à la BMVR de Châlons de mettre un terme au pôle de conservation régionale de bande dessinée. Cela permettra également à la bibliothèque de concentrer ses moyens sur ses autres missions régionales. Les albums actuellement conservés en magasin pourront soit être intégrés aux collections courantes de la bibliothèque, soit être désherbés.

3. La science fiction

3.1. Description

La BMVR de Châlons a proposé de mettre en place un pôle de conservation pour les romans de science fiction, pour deux raisons : elle en possédait des collections importantes, et, comme pour la bande dessinée, cela permettait de compléter le partage de compétences avec Reims et Troyes en matière de littérature populaire et de paralittératures.

En conséquence, une partie du fonds de science fiction de la bibliothèque destiné au prêt a vu son statut modifié pour être conservé en magasin sans possibilité de prêt.

Par la suite, les bibliothèques de Troyes et de Chaumont ont versé à Châlons des lots science fiction issus d'opérations de désherbage.

Le fonds de science fiction occupe actuellement 18 mètres linéaires en magasin, répartis comme suit :

Ce fonds est constitué pour une part de romans brochés en état bon à moyen, édités des années 1970 jusqu'à une période récente, et pour une autre part d'éditions de poche, dont un grand nombre est en mauvais état.

Hormis les livres en mauvais état, les livres de ce fonds auraient encore tout à fait leur place dans le fonds proposé en libre accès par la BMVR.

Ce fonds a peu de perspectives d'accroissement, puisque les acquisitions de science fiction des bibliothèques de lecture publique sont destinées au prêt, que ce sont des fonds qui sont effectivement beaucoup empruntés et que les désherbages conduisent plutôt à des éliminations du fait de l'état des documents plutôt qu'à une conservation en magasin.

3.2. Propositions

Avec moins de 1 000 unités, le fonds de science fiction conservé par la bibliothèque de Châlons est peu significatif. Il n'a aucune particularité locale ou régionale et a peu de chances de se développer. Il n'a pas de valeur patrimoniale particulière et se distingue très peu des collections habituellement proposées en prêt au public.

Nous n'avons pas repéré en France d'établissement conservant une collection de romans de science-fiction de référence à l'échelle nationale, comme peuvent l'être celle de la Bibliothèque des littératures policières à Paris et celle de la bibliothèque

municipale de Reims pour le roman policier. Mais on peut avancer que le fonds de romans de science fiction actuellement conservé à Châlons ne constitue pas une ébauche de fonds de référence à l'échelle régionale, ni même un complément conséquent à un fonds d'importance nationale, s'il existait.

Pour ces raisons, nous avons suggéré à la BMVR de Châlons de mettre un terme au pôle de conservation régionale de science fiction. Cela permettra également à la bibliothèque de concentrer ses moyens sur ses autres missions régionales. Les romans actuellement conservés en magasin pourront soit être intégrés aux collections courantes de la bibliothèque, soit être désherbés.

4. Synthèse

Nous avons donc proposé à la bibliothèque de Châlons de ne conserver qu'un seul des pôles thématiques de conservation régionale esquissés depuis 1998.

Le pôle constitué autour de la musique a effectivement pris une importance particulière, du fait que de nombreuses bibliothèques conservent des collections de microsillons, parfois en grandes quantités (10 000 pour les bibliothèques départementales de l'Aube et de la Marne, 15 000 pour les bibliothèques de Charleville-Mézières), dont elles n'ont plus l'utilité depuis que le prêt de disques compacts a supplanté le prêt de microsillons.

Ces collections présentent un véritable intérêt documentaire car de nombreux titres ne sont pas réédités, et il importe de préserver ce support, le microsillon, qui est en train de disparaître. En faisant une comparaison un peu osée, on pourrait avancer qu'il est aussi important pour les bibliothèques de préserver les collections de microsillons qu'elles ont acquises par rapport au disque compact qu'il le fut de préserver des collections de manuscrits alors même que les livres les supplantaient au fur et à mesure du développement de l'imprimerie.

Faire vivre ce pôle régional de conservation sur le thème de la musique représente pour Châlons une grosse somme de travail, qui n'a pour l'instant été qu'ébauché. Cela représente une lourde charge pour la bibliothèque, compte tenu des problèmes de personnel qu'elle connaît déjà pour assurer ses missions de base au quotidien, et

ce d'autant plus que le poste de conservation partagée à l'échelle régionale, prévu au tableau des emplois à l'ouverture, n'a jamais été pourvu.

C'est pourquoi il nous paraît important que la BMVR de Châlons ne disperse pas ses forces pour travailler sur des pôles de conservation d'un intérêt documentaire limité, tels ceux qui ont été ébauchés jusqu'à présent sur la bande dessinée et les romans de science fiction.

Partie 3 : L'avenir des missions régionales des BMVR

1. La « vocation régionale » en question depuis longtemps

« Une bibliothèque municipale à vocation régionale est un établissement situé sur le territoire d'une commune ou d'un groupement de communes d'au moins 100000 habitants ou chef-lieu d'une région, et répond notamment à des conditions de surface, d'importance du fonds et de diversité de supports documentaires, d'aptitude à la mise en réseau et d'utilisation de moyens modernes de communication fixées par décret en Conseil d'Etat »¹³.

Même si cette définition sommaire des BMVR donnée par la loi a été quelque peu précisée ensuite dans le décret du 17 mars 1993, c'est probablement dans le flou et l'imprécision de cette définition qu'il faut chercher la cause première du débat qu'a suscité la « vocation régionale » des BMVR dès la genèse du programme.

En effet, en 1995, dans la revue de sa direction, le directeur du livre et de la lecture s'interrogeait :

« L'appellation est en elle-même pleine de promesses, mais la loi est loin de nous dire tout ce qu'elle recouvre et la mise en œuvre du programme ouvre une série de questions. Quel rôle assigner aux bibliothèques, une fois construites ou, pour le dire autrement, y a-t-il une définition de la BMVR au-delà de la troisième part du concours particulier pour financer de l'investissement ? »¹⁴.

Si le directeur du livre et de la lecture s'interrogeait de cette façon en 1995, c'est bien sûr parce ces questions étaient également posées par les professionnels des bibliothèques et par les collectivités. Ces préoccupations sont parfaitement synthétisées dans l'intervention de Nicolas Galaud, alors directeur de la BMVR de Reims, au colloque de Châlons en juin 1998¹⁵.

¹³ Loi no 92-651 du 13 juillet 1992, art. 4.

¹⁴ GROSS, Eric. Jean-Sébastien Dupuit répond à Claudine Belayche. Le réseau national et les bibliothèques municipales à vocation régionale. Entretien. *Lettres, périodique d'information de la Direction du livre et de la lecture et du Centre national du livre*, 1995, n° 57, p. 1-4.

¹⁵ GALAUD, Nicolas. Vocation régionale ou intérêt national ? In *Bibliothèques municipales à vocation régionale : Quelle coopération pour le livre ?* : Actes du colloque organisé par Interbibly en partenariat avec le ministère de la culture et de la communication, 11-12 juin 1998, Châlons-en-Champagne. Châlons-en-Champagne : Interbibly, 2000, p. 131-136.

Ces interrogations concernent principalement la double structuration du réseau de lecture publique qu'évoquait également Jean-Sébastien Dupuit, et à la jonction de laquelle se trouvent les BMVR. Il y a à la fois une tension entre le statut d'établissement local et leur vocation régionale (« *Quelle coopération envisager avec des équipements qui demeureront à la charge quasi-exclusive des communes où ils sont implantés ?* »), et entre leur statut de tête de pont d'un réseau régional et de maillon d'un réseau de type national composé d'un certain nombre d'établissements, dont la BnF (« *Les BMVR, bibliothèques des métropoles régionales, ont-elles cependant un rôle régional, interrégional ou national ?* »).

Cette confusion sur la vocation régionale des BMVR a été entretenue par le fait que ce sont les collectivités qui, dans la note d'orientation accompagnant leur dossier de candidature, ont fixé elles-mêmes la nature et l'étendue des missions régionales qu'elles entendaient mettre en œuvre. Ce qui explique la variété des propositions contenues dans les douze projets.

Par ailleurs, la réglementation mise en place ne prévoyait pas de contrôle a posteriori de la réalité des missions régionales, ni de sanction spécifique.

Au-delà de l'investissement pour la construction des bâtiments, le programme BMVR n'incluait pas de financement au titre des budgets de fonctionnement pour les missions régionales.

La question qui figure en filigrane derrière les interrogations sur la vocation régionale des BMVR concerne leur statut au sein du réseau national de lecture publique. Les BMVR constituent-elles une catégorie nouvelle de bibliothèques, ou cette appellation désigne-t-elle simplement un nombre limité de bâtiments ayant pu, pour des raisons ne tenant qu'au calendrier, bénéficier d'un concours financier exceptionnel ? ¹⁶

Les principaux éléments de cette intervention sont repris et développés dans : GALAUD, Nicolas. Bibliothèques et territoires. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°3, p. 20-26.

¹⁶ Débat évoqué en détails par les fonctionnaires de la direction du livre et de la lecture en charge du programme BMVR dans un article du Bulletin des bibliothèques de France (LORIUS, Marion, GROGNET, Thierry. Les bibliothèques municipales à vocation régionale : du mythe à la réalité. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°3, p. 17-24.), et également l'année suivante dans *Livres Hebdo* (NILLUS, Claire. BM, oui, mais pas si VR que ça. *Livres Hebdo*, 2001, n° 425, p. 54-56.).

2. Les BMVR en 2005

2.1. Des projets menés à bien

Le projet de Rennes, assez complexe puisque la construction comprend deux autres équipements culturels, a pris un certain retard, mais Les Champs Libres devrait ouvrir au public en mars 2006, et cela marquera l'achèvement du programme BMVR.

Architecturalement, les établissements sont montrés en exemple. Les douze BMVR sont de toutes façons les douze plus gros établissements construits en France ces dix dernières années.

Il leur reste à faire leurs preuves, tant du point de vue de l'audience, que des services proposés et de l'accès aux technologies de l'information.

Leur vocation régionale ne semble pas assez affirmée. C'est en tout cas ce que remarquait Eric Gross, directeur du livre de la lecture, dans son intervention lors des journées d'étude de l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt en novembre 2003 :

« Pour ce qui est des BMVR qui ont aussi à jouer ce rôle, nous regardions, il y a peu, le texte de la loi de 1992. Il liait le statut de BMVR à un cahier des charges des missions régionales de chaque établissement construit au titre de cette loi. Les textes étaient assez généraux pour laisser aux différents établissements la capacité de s'adapter aux besoins et aux demandes locales.

*Depuis que j'ai été nommé, ce que j'observe, avec mes collaborateurs et avec les DRAC, c'est que dans les établissements réalisés et dans les projets en cours, cette dimension de départ du programme des BMVR a été prise en charge par certaines collectivités et par certains établissements et moins bien pris en charge par d'autres. Notre but est maintenant d'inciter les établissements à réintégrer cet aspect de leurs missions. »*¹⁷

La raison de cette prise en charge plus ou moins bonne des missions régionales est explicitée par Jean-Luc Gautier-Gentès, dans une intervention sur *Les bibliothèques territoriales et la décentralisation* incluse dans le Rapport 2003 de l'Inspection générale des bibliothèques :

« S'agissant des 12 BMVR qui ont ouvert ou vont ouvrir grâce à la troisième part du concours particulier, elles sont, dans l'ensemble, réussies.

¹⁷ GROSS, Eric. *Journées d'étude ADBDP 2003, Allocution du directeur du Livre et de la Lecture* [en ligne]. Tours : Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt, 2004. Mise à jour le 12-01-2004. [réf. du 3 décembre 2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.adbdp.asso.fr/association/je2003/gross.htm>>

Elles présentent toutefois un point faible : la "vocation régionale". En effet, les BMVR ne rendent pas tous les services attendus en matière de coopération. Outre les difficultés que rencontre d'ordinaire la coopération, il n'est pas très difficile d'en comprendre la raison. L'État a limité son aide à la construction et à l'équipement. Et il a tenu aux villes le raisonnement suivant : en échange de cette aide, vous allez assumer des missions coopératives. On peut traduire la réponse (ou la non-réponse) des villes de la manière suivante : Nous vous remercions beaucoup de nous avoir aidés à construire et à équiper notre bibliothèque. Mais, d'abord, nous avons acquitté une part non négligeable des factures, ensuite, pour remplir les missions coopératives que vous nous demandez d'assumer, il faut d'autres moyens, des emplois, des budgets de fonctionnement. Pourquoi voulez-vous que nous utilisions les nôtres, ceux qui sont financés pour partie par nos contribuables, au profit des citoyens d'autres villes ? »¹⁸

2.2. D'autres villes frappent à la porte

Le mouvement de rénovation et de construction des bibliothèques françaises ne s'est pas arrêté une fois que la liste des douze établissements bénéficiaires du programme BMVR a été close en juin 1998. Depuis 1998, d'autres grands projets de construction ou de réaménagement ont émergé, qui connaissent le même besoin de financement spécifique que les grandes bibliothèques des années 1990. Certains ont abouti, comme à Brest, d'autres pas encore. On peut citer notamment les projets de construction de la Bibliothèque communautaire et inter universitaire de Clermont-Ferrand, le projet de bibliothèque municipale à développement régional de Strasbourg, le projet de restructuration à Bordeaux ou la création d'une nouvelle entrée à la bibliothèque de La Part-Dieu à Lyon.

Les différents responsables du ministère de la culture ont toujours exprimé la nécessité d'aller au-delà du groupe de douze BMVR¹⁹, mais jusqu'en 2005 compris, la troisième part du concours particulier de la DGD étant éteinte, aucun financement spécifique n'était possible, d'autant plus que la loi sur les bibliothèques qui était encore espérée en 1995 ne s'est jamais concrétisée.

¹⁸ GAUTIER-GENTES, Jean-Luc. Les bibliothèques territoriales et la décentralisation : état des lieux. In **France. Inspection générale des bibliothèques. Rapport annuel 2003**. Paris : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de la culture et de la communication, 2003, p. 62-109. Disponible sur Internet : <[ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/rapport2003.pdf](http://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/rapport2003.pdf)> [réf. du 3 décembre 2005]

¹⁹ C'est très clairement ce qu'indique Jean-Sébastien Dupuit en 1995 dans une réponse à Claudine Belayche, présidente de l'Association des bibliothécaires français. GROSS, Eric. Jean-Sébastien Dupuit répond à Claudine Belayche. Le réseau national et les bibliothèques municipales à vocation régionale. Entretien. *Lettres, périodique d'information de la Direction du livre et de la lecture et du Centre national du livre*, 1995, n° 57, p. 1-4.

2.3. Le groupe de travail sur les missions régionales

Trouver la possibilité de financer de nouvelles bibliothèques sur le même modèle implique de réformer une nouvelle fois la Dotation globale de décentralisation. C'est en tout cas la solution envisagée comme la plus simple et la plus rapide à mettre en oeuvre.

Le groupe de travail annoncé par Eric Gross ²⁰ en 2003 s'est réuni à l'initiative de la direction du livre et de la lecture. Le groupe comprenait des élus membres de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture, des représentants des DRAC (directeurs et conseillers livre et lecture), des directeurs de bibliothèques départementales, des directeurs de BMVR, et des représentants des grands établissements (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information), ainsi que des représentants de l'Inspection générale des bibliothèques.

L'objectif de ce groupe était de produire une liste des missions régionales qu'on pourrait confier aux BMVR éligibles aux « concours très particuliers » auxquels Eric Gross a fait référence. La dernière réunion de ce groupe s'est tenue en novembre 2004. Ses travaux devraient aboutir à la publication d'un tableau synoptique présentant le panorama des missions régionales pouvant être confiées aux grandes bibliothèques. Ce document n'est pas encore publié à ce jour, mais c'est typiquement le genre d'outil qui aurait été utile aux collectivités en 1997 afin de les aider à mieux comprendre et définir les missions régionales des BMVR sur lesquelles elles s'engageaient dans leur note d'orientation.

2.4. L'enquête 2005 du ministère de la culture

Parallèlement au groupe de travail sur les missions régionales, l'inspection générale des bibliothèques et le bureau des bibliothèques territoriales de la

²⁰ « Je vous invite donc, vous, professionnels des bibliothèques, à participer aux divers groupes de travail que nous mettons en place en ce sens, notamment à celui que nous allons consacrer aux missions régionales des grandes bibliothèques : ces grands équipements ont reçu des concours tout à fait particuliers et il faut aujourd'hui être attentifs à ce que ces montants d'investissements se traduisent par un fonctionnement et des services effectivement rendus à l'ensemble de la région. » GROSS, Eric. *Journées d'étude ADBDP 2003, Allocution du directeur du Livre et de la Lecture* [en ligne]. Tours : Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt, 2004. Mise à jour le 12-01-2004. [réf. du 3 décembre 2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.adbdp.asso.fr/association/je2003/gross.htm>>

direction du livre et de la lecture ont lancé en janvier 2005 une enquête auprès des BMVR, sous la forme d'un formulaire comportant 152 questions ²¹.

L'objectif était d'établir un état des lieux à l'aube de l'ouverture de la dernière BMVR, et au-delà de contribuer à la réflexion conduite par la direction du livre et de la lecture sur le rôle et les missions régionales des grandes bibliothèques en région.

De nombreuses questions visaient à définir les missions régionales effectivement remplies par les BMVR. La dernière question était plus prospective : « A votre avis, quel pourrait être l'avenir de la vocation régionale de votre BMVR ? ». Cette question confirme que, dans un contexte de décentralisation et de libre administration des collectivités, l'Etat, qui a légiféré pour permettre le financement des BMVR, leur confie le soin de définir elles-mêmes leurs missions régionales.

La synthèse de cette enquête devait être présentée aux directeurs de BMVR le 19 décembre 2005. A ce jour, nous n'avons pas eu connaissance des suites que le ministère de la culture entend donner à cette enquête.

3. Quels soutiens à la vocation régionale des grandes bibliothèques territoriales ?

3.1. La réforme du concours particulier de la DGD

Une réforme du concours particulier était souhaitée par les responsables du ministère de la culture avant même l'achèvement du programme BMVR. Elle aura mis quelques années à aboutir, mais cette réforme devrait être effective en 2006 : elle a été annoncée en conseil des ministres en octobre 2005 ²², et un article du projet de loi de finances pour 2006 prévoit de modifier le concours particulier pour les bibliothèques au sein de la DGD ²³.

²¹ On trouvera en annexe un exemplaire de ce formulaire.

²² Communiqué du conseil des ministres du 12 octobre 2005. Disponible sur Internet : <http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/rtf/Communique_du_12_octobre_2005.rtf> [réf. du 3 décembre 2005]

²³ Projet de loi de finances pour 2006 n° 2540, déposé le 28 septembre 2005, Article 83 : Réforme des concours de la dotation générale de décentralisation (DGD) relatifs au financement des bibliothèques. Disponible sur Internet : <<http://www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl2540.asp>> [réf. du 3 décembre 2005]

Cette réforme se donne notamment pour objectifs de simplifier la gestion administrative et budgétaire du dispositif, de redonner une marge de manœuvre financière à l'Etat pour soutenir efficacement des opérations d'investissement en nombre grandissant et d'adapter le mécanisme pour tenir compte de l'évolution des projets (nouveaux grands projets, intercommunalité).

Pour ce qui concerne les bibliothèques municipales et intercommunales, la réforme aura pour effet :

- L'extinction progressive de la première part, correspondant à l'aide au fonctionnement, sur quatre ans par une diminution des versements aux communes éligibles de 25% chaque année ; les crédits ainsi récupérés seront progressivement transférés sur une part dédiée à l'investissement.
- La concentration des aides à l'investissement dans une enveloppe globale, destinée tant aux bibliothèques municipales qu'aux bibliothèques départementales de prêt, d'un montant de l'ordre de 76 M€ au terme des quatre années de montée en charge ; une première fraction, la plus importante, serait déconcentrée pour les projets d'équipements courants ; une seconde fraction, plafonnée à un maximum de 10 à 15 % du montant de la première, serait mobilisable pour financer d'une part des projets d'intérêt national du type des BMVR et d'autre part des projets structurants concernant les zones rurales.

On note donc que, pour la première fois depuis 1998, l'Etat va à nouveau se donner la possibilité de financer à un taux plus élevé l'investissement pour des grands projets de bibliothèques. Cette possibilité de financement sera désormais pérenne (la sous-part consacrée aux grands projets n'est pas limitée dans le temps), ce qui est un progrès, mais pour que cela soit possible les aides au fonctionnement sont sacrifiées. C'est regrettable puisque, comme on a pu le constater, ce sont justement les tensions sur les budgets de fonctionnement des bibliothèques, et notamment sur les ressources humaines, que nous avons identifiées comme principal frein au développement des missions régionales des BMVR.

On peut également se demander si les sommes mobilisées pour financer les grands projets (de 7,6 à 11,4 M€ à terme) seront suffisantes pour financer les grands projets déjà en cours et ceux à venir.

3.2. Les autres aides financières pour les grandes bibliothèques publiques

Il existe une variété d'aides pour les projets d'ampleur régionale portés par les bibliothèques, mais ces aides ne concernent pas spécifiquement les missions régionales des BMVR.

Par exemple, la mise à disposition par l'Etat de conservateurs dans les bibliothèques municipales concerne l'ensemble des bibliothèques classées, pas uniquement celles qui sont BMVR. Le traitement de ces conservateurs, réglé entièrement par l'Etat, constitue une aide substantielle au fonctionnement. Le ministère de la culture a proposé en 2005 que la mise à disposition des conservateurs fasse l'objet d'un contrat d'objectif pluriannuel, qui permettrait de clarifier les missions essentielles qui leur sont confiées : développement de la lecture publique et de la fréquentation, participation à l'économie du livre, protection et valorisation du patrimoine écrit. On note que les missions envisagées ne font pas explicitement référence à la coopération entre bibliothèques à l'échelle régionale.

Les bibliothèques qui sont pôles associés de la BnF, que ce soit au titre du dépôt légal imprimeur ou pour des pôles associés thématiques bénéficient à ce titre de financements de la BnF, comme on l'a constaté dans le cas de Châlons-en-Champagne.

Le Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE), engagé par le ministère de la culture se développe autour de deux axes : une cartographie préalable de ce patrimoine et des plans régionaux, pilotés par les directions régionales des affaires culturelles. Il donne lieu à des partenariats contractualisés aux titres desquels les bibliothèques municipales à vocation régionale, les bibliothèques municipales classées et les bibliothèques de dimension régionale doivent pouvoir servir de pôles régionaux de référence en matière de patrimoine écrit et constituer des centres de ressources de premier niveau.

Il y a un recoupement possible entre le PAPE et les volets patrimoniaux des contrats de plan Etat-Région, lorsque que ceux-ci prennent en compte le patrimoine écrit, comme c'est le cas en Champagne-Ardenne depuis 1995, puisque

le contrat de plan vise à la structuration d'un pôle de compétence autour du patrimoine écrit, grâce au soutien à la restauration, à la numérisation et à la mise en valeur du patrimoine écrit et graphique.

Les bibliothèques peuvent également bénéficier d'aides ponctuelles au fonctionnement émanant des DRAC ou des collectivités territoriales, pour des missions portées par des bibliothèques individuellement ou par des réseaux tels que les agences de coopération ou les centres régionaux du livre.

On le constate, les « couches » de labellisation s'accumulent (Bibliothèques municipales classées, BMVR, pôles associés...) et le croisement des financements se complexifie. Le problème pour les BMVR reste que le seul financement spécifique dont elles ont bénéficié et qui les identifie en tant que BMVR reste l'aide particulière à l'investissement dont elles ont bénéficié pour la construction.

3.3. Des aides spécifiques introuvables pour les missions régionales des BMVR

Le besoin d'un financement identifié pour conforter et identifier la vocation régionale des BMVR a été souvent exprimé depuis l'origine du programme aussi bien par les professionnels des bibliothèques que par les responsables du ministère de la culture.

La réforme de la DGD était la piste la plus souvent évoquée pour mettre en place ce type de financement, par le biais d'une modification des critères d'attribution de la première part, qui finançait du fonctionnement. C'est une possibilité qui semble avoir eu les faveurs de la direction du livre et de la lecture, mais les différents arbitrages en amont du projet de réforme du concours particulier de la DGD ont abouti à la suppression pure et simple de toute aide au fonctionnement.

La perspective d'avoir un financement spécifique identifié pour les missions régionales des BMVR s'éloigne donc, et avec elle celle de voir la vocation régionale de ces bibliothèques réellement prise en charge et la coopération entre bibliothèques se développer. En effet, nous l'avons constaté avec l'exemple de la Champagne-Ardenne, c'est bien la tension sur les moyens de fonctionnement des bibliothèques, et particulièrement sur les ressources humaines, qui constitue le principal frein à la mise en œuvre effective des engagements initiaux des BMVR

sur leurs missions régionales. La priorité donnée à la desserte du territoire de la collectivité de rattachement, soulignée par Jean-Luc Gautier-Gentès, a toutes les chances de se renforcer dans une période difficile pour les budgets de l'ensemble des collectivités, et ce d'autant plus qu'il se confirme que la population desservie par les BMVR reste en très grande majorité locale.

4. Les BMVR en 2006, des grandes bibliothèques comme les autres

4.1. La fin du club des 12

La loi de 1992 et l'éphémère troisième part du concours particulier avaient fait des BMVR un groupe à part au sein des grandes bibliothèques de lecture publique en région. La nouvelle réforme de la DGD qui entrera en vigueur en 2006 va instituer de façon pérenne un financement équivalent à celui des BMVR pour de nouveaux projets de bibliothèques. Il est trop tôt pour en avoir confirmation par les textes officiels, mais il est probable que l'éligibilité à la part de la nouvelle DGD sera assortie, pour les grands établissements urbains, d'engagements sur les missions régionales et la coopération du même ordre que ceux des BMVR. De nouvelles bibliothèques venant les rejoindre avec le même financement et les mêmes missions, l'année 2006 marquera la fin du cas particulier du programme BMVR. Cela devrait mettre un terme au débat sur la nature et les missions particulières des BMVR, et permettre aux différents acteurs et aux tutelles du réseau de lecture publique d'aborder globalement et de façon plus cohérente l'ensemble des grandes bibliothèques urbaines en région. Le vocable « BMVR », d'ores et déjà peu utilisé ou revendiqué par les bibliothèques et les collectivités, devrait peu à peu disparaître.

On constate donc en quelque sorte un retour à la situation d'avant 1992, si ce n'est que l'Etat aura désormais à sa disposition un moyen de financement pérenne pour l'investissement des grandes bibliothèques, mais il manquera toujours un financement spécifique sur le fonctionnement pour la vocation régionale de ces

bibliothèques. Le programme BMVR aura été un moyen particulier de financer à un moment précis des grands projets de bibliothèques. Le club fermé des douze BMVR n'en sera plus un à partir de 2006, les BMVR rejoignant le groupe informel des grandes bibliothèques en région.

4.2. Des missions régionales pas exclusivement réservées aux BMVR

Pour ce qui est des missions régionales des grandes bibliothèques, qui préexistaient au programme BMVR, elles lui survivront bien sûr. Elles sont celles d'établissements qui, sur un territoire donné, sont les plus importants par la taille, les collections, le budget et le personnel et qui, de ce fait, prennent une part prépondérante dans les actions de conservation partagée, d'animation, de valorisation du patrimoine et de formation menées à l'échelle de la région. On a pu le constater avec l'exemple de la Champagne-Ardenne, les missions régionales qui fonctionnent le mieux sont d'ailleurs souvent celles qui ont été impulsées avant la mise en œuvre du programme BMVR.

L'Etat souhaite continuer à promouvoir ces missions en utilisant les différents leviers de financement à sa disposition (conservateurs d'Etat des bibliothèques classées, Plan d'action pour le patrimoine écrit, subventions de fonctionnement sur le titre IV du budget de l'Etat, participation financière de la BnF dans le cadre des pôles associés,...), mais force est de constater que l'absence de suite au programme BMVR sur le financement de ces missions limitera forcément la possibilité pour l'Etat de créer un cadre favorable pour que celles-ci puissent se développer de façon homogène et cohérente sur l'ensemble du territoire.

En conclusion, et pour clore le débat évoqué en détails par Marion Lorius et Thierry Grognon²⁴, on peut affirmer sans trop de risque de se tromper que le programme BMVR n'aura pas abouti à la création d'un nouveau type de bibliothèque.

²⁴ LORIOUS, Marion, GROGNET, Thierry. Les bibliothèques municipales à vocation régionale : du mythe à la réalité. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°3, p. 17-24.

Conclusion

L'Etat, par l'intermédiaire du ministère de la culture et de la communication, a prouvé sa volonté de soutenir les collectivités pour le financement des bibliothèques depuis la décentralisation de 1983. En fonction de l'évolution de la situation des bibliothèques, il a su adapter au fur et à mesure, avec une certaine inertie quand même, les règles d'utilisation de la « manne protégée » que représente le concours particulier pour les bibliothèques de la dotation globale de décentralisation, instituée en 1986.

Le programme BMVR, qui résulte de l'une de ces adaptations, est par plusieurs aspects une réussite : il a abouti dans un délai relativement bref à la construction de douze bibliothèques ambitieuses. Mais force est de constater que la question de la vocation régionale de ces établissements, floue dès le départ, est passée au second plan par rapport aux projets de construction eux-mêmes. Pour répondre à l'interrogation du directeur du livre et de la lecture en 1995 ²⁵, il semble bien qu'en 2005 on n'ait toujours pas trouvé de définition des BMVR au-delà de la troisième part du concours particulier pour financer de l'investissement.

Ces missions régionales sont de toutes façons appelées à évoluer, en fonction notamment de l'évolution des technologies de l'information et de la communication. Le contexte est d'ores et déjà très différent en 2005 de ce qu'il était en 1992.

La question des missions régionales et de leur financement reste en suspens, comme d'autres qui concernent les bibliothèques, notamment celle d'une loi qui leur serait consacrée. Mais au-delà du financement, c'est bien leur « poids » dans le paysage bibliothéconomique local qui détermine en premier lieu l'importance et la nature des missions régionales des bibliothèques municipales à vocation régionale.

²⁵ **GROSS, Eric.** Jean-Sébastien Dupuit répond à Claudine Belayche. Le réseau national et les bibliothèques municipales à vocation régionale. Entretien. *Lettres, périodique d'information de la Direction du livre et de la lecture et du Centre national du livre*, 1995, n° 57, p. 1-4.

Bibliographie

SUR LES BMVR EN GENERAL

Architecture(s) de bibliothèques : 12 réalisations en régions (1992-2000). Paris : Ministère de la culture, Direction du livre et de la lecture ; Institut français d'architecture, 2000, [non paginé].

Bibliothèque municipale à vocation régionale : concept et réalités ; Bibliothèques et coopérations : Actes des journées d'étude, 3 avril et 24 octobre 1997, Rennes. Rennes : Bibliothèque municipale de Rennes, 1998, 149 p.

Bibliothèques municipales à vocation régionale : Quelle coopération pour le livre ? : Actes du colloque organisé par Interbibly en partenariat avec le ministère de la culture et de la communication, 11-12 juin 1998, Châlons-en-Champagne. Châlons-en-Champagne : Interbibly, 2000, 174 p.

BEGHAIN, Patrice. *Propositions pour les bibliothèques municipales : de nouvelles responsabilités, un nouveau partenariat des collectivités publiques en faveur du patrimoine et de la lecture*. Paris : Ministère de la culture et de la communication, 1989, 74 p.

GALAUD, Nicolas. Vocation régionale ou intérêt national ? In *Bibliothèques municipales à vocation régionale : Quelle coopération pour le livre ?* : Actes du colloque organisé par Interbibly en partenariat avec le ministère de la culture et de la communication, 11-12 juin 1998, Châlons-en-Champagne. Châlons-en-Champagne : Interbibly, 2000, p. 131-136.

GALAUD, Nicolas. Bibliothèques et territoires. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°3, p. 20-26.

GAUTIER-GENTES, Jean-Luc. Les bibliothèques territoriales et la décentralisation : état des lieux. In France. Inspection générale des bibliothèques. *Rapport annuel 2003*. Paris : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de la culture et de la communication, 2003, p. 62-109. Disponible sur Internet : <<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/rapport2003.pdf>> [réf. du 3 décembre 2005].

GORNOUVEL, Bénédicte. *La BMVR et la bibliothèque intercommunale : L'exemple de la bibliothèque municipale de Rennes*. 2002. 96 p. Mémoire d'étude : Diplôme de conservateur de bibliothèque : ENSSIB, Villeurbanne : 2002. Disponible sur Internet : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/gornouvel.pdf>> [réf. du 3 décembre 2005].

GROSS, Eric. Jean-Sébastien Dupuit répond à Claudine Belayche. Le réseau national et les bibliothèques municipales à vocation régionale. Entretien. *Lettres, périodique d'information de la Direction du livre et de la lecture et du Centre national du livre*, 1995, n° 57, p. 1-4.

GROSS, Eric. *Journées d'étude ADBDP 2003, Allocution du directeur du Livre et de la Lecture* [en ligne]. Tours : Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt, 2004. Mise à jour le 12-01-2004. [réf. du 3 décembre 2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.adbdp.asso.fr/association/je2003/gross.htm>>

LE BRIS, Sabrina. *Bibliothèques municipales à vocation régionale, une réalité à inventer : Essai de définition à partir de l'exemple de Rennes*. 1996. 61 p. Mémoire d'étude : Diplôme de conservateur de bibliothèque : ENSSIB, Villeurbanne : 1996. Disponible sur Internet : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/bris24.pdf>> [réf. du 3 décembre 2005]

LE BRIS, Sabrina. Les bibliothèques municipales à vocation régionale : Quelles missions ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n°6, p. 34-38.

LORIUS, Marion, GROGNET, Thierry. Les bibliothèques municipales à vocation régionale : du mythe à la réalité. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°3, p. 17-24.

NILLUS, Claire. BM, oui, mais pas si VR que ça. *Livres Hebdo*, 2001, n° 425, p. 54-56.

PAQUIER, Jacques. Bibliothèques municipales à vocation régionale : Douze cathédrales de la lecture. *La Gazette des Communes*, 1998, 5 octobre 1998, p. 16-22.

SUR LES BMVR DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Bibliothèques municipales à vocation régionale : Quelle coopération pour le livre ? : Actes du colloque organisé par Interbibly en partenariat avec le ministère de la culture et de la communication, 11-12 juin 1998, Châlons-en-Champagne. Châlons-en-Champagne : Interbibly, 2000, 174 p.

Dossier Champagne-Ardenne. *Bibliothèque(s)*. 2002, n° 3, p. 8-53.

Questions à Thierry Delcourt, directeur de la médiathèque de l'agglomération troyenne. *Bibliothèque(s)*. 2002, n° 3, p. 13-14.

BERARD, Françoise. BMVR de Châlons-en-Champagne : Après un an. *Bibliothèque(s)*. 2002, n° 3, p. 19-22.

BERARD, Françoise. La Champagne-Ardenne se dote d'une base bibliographique. *Bibliothèque(s)*. 2002, n° 3, p. 47-48.

BESSET (DU), Pierre, LYON, Dominique, WEINER, Lawrence et al. *Une médiathèque à Troyes* [Multimédia multisupport]. Paris : Regard, 2005, 79 p., 1 DVD vidéo.

GALAUD, Nicolas. BMVR de Reims : Victoire d'un projet contesté. *Bibliothèque(s)*. 2002, n° 3, p. 15-18.

GALAUD, Nicolas, DELCOURT, Thierry, BERARD, Françoise. Pour une politique régionale concertée de conservation du patrimoine écrit : L'exemple de la Champagne-Ardenne. *Tri, sélection, conservation : Quel patrimoine pour l'avenir ?* : Actes de la table ronde organisée sous l'égide de l'Ecole nationale du patrimoine, 23-25 juin 1999. Paris : Editions du Patrimoine, 2001, p. 161-166.

KUNZE, Françoise. Carnegie : Exit le polar. *L'Union*, 2005, 20 avril 2005.

SANTANTONIOS, Laurence. Châlons-en-Champagne : La plus petite des BMVR. *Livres Hebdo*, 2001, n° 424, p. 60-61.

VAN HOUTTE, Jean-Michel. La Champagne-Ardenne, parent pauvre pour le livre mais banc d'essai de la mise en réseau. *L'Est Eclair*, 1997, 9 mai 1997.

SUR LES BMVR ET LA MUSIQUE

ALIX, Yves, PIERRET, Gilles. *Musique en bibliothèque*. Paris : Cercle de la Librairie, 2002, 362 p. (Bibliothèques).

COLLARD, Danielle, BERARD, Françoise. La place du secteur Musique dans les bibliothèques municipales à vocation régionale. *Fontes Artis Musicae*, 2000, vol. 47, n° 2-3, p. 140-149.

HAUSFATER, Dominique. La musique dans les bibliothèques publiques françaises. *Fontes Artis Musicae*, 2000, vol. 47, n° 2-3, p. 131-145.

MASSAULT, Christian. La place de la musique en bibliothèque publique. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n°2, p. 34-37.

PIERRET, Gilles. Les bibliothèques et le disque : la difficile accessibilité du document sonore au statut d'objet patrimonial. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, t. 49, n° 5, p. 74-78

SUR LES BIBLIOTHEQUES FRANCAISES EN GENERAL

France. Direction du livre et de la lecture. *Bibliothèques municipales, bibliothèques départementales des départements d'outre-mer, bibliothèques départementales de prêt : données 2002*. Paris : Ministère de la culture et de la communication, 2004, 366 p.

SANTANTONIOS, Laurence. Les villes où il fait bon lire. *Livres Hebdo*, 2004, n° 560, p. 73-78.

SANTANTONIOS, Laurence. Conservateurs : dans quel Etat ?. *Livres Hebdo*, 2005, n° 605, p. 72-73.

Table des annexes

LISTE DES DOUZE BMVR.....	49
PERSONNES RENCONTRÉES OU CONTACTÉES.....	51
FORMULAIRE D'ENQUÊTE SUR LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES À VOCATION RÉGIONALE.....	53

Source : Inspection générale des bibliothèques et Direction du livre et de la lecture

Liste des douze BMVR

Collectivité de tutelle	Population de la collectivité	Nom de la BMVR	Adresse Internet de la bibliothèque	Année d'ouverture	Architectes
Ville de Châlons-en-Champagne	50.338 habitants	Bibliothèque municipale à vocation régionale Georges Pompidou	www.chalons-en-champagne.net/bmvr	2001	Alexandre Chemetov, Borja Huidobro
Communauté d'agglomération La Rochelle	144.732 habitants	Médiathèque Michel Crépeau		1998	Eric Cordier, Jean-Pierre Lahon
Ville de Limoges	133.968 habitants	Bibliothèque francophone multimédia	www.bm-limoges.fr	1998	Pierre Riboulet
Ville de Marseille	798.430 habitants	Bibliothèque de l'Alcazar	www.bmvr.mairie-marseille.fr	2004	Adrien Fainsilber
Communauté d'agglomération de Montpellier	374.581 habitants	Médiathèque centrale d'agglomération Emile Zola, Montpellier	www.montpellier-agglo.com/mediatheques	2000	Alexandre Chemetov, Borja Huidobro
Ville de Nice	342.738 habitants	Bibliothèque centrale Louis Nucéra	www.bmvr-nice.com.fr	2002	Francis Chapus, Yves Bayard
Ville d'Orléans	113.126 habitants	Bibliothèque municipale	www.orleans.fr/bibliotheques	1994	Pierre du Besset, Dominique Lyon
Ville de Poitiers	87.012 habitants	Médiathèque François Mitterrand	www.bm-poitiers.fr	1996	Hervé et Laurent Baudoin, Sylvain Giacomazzi
Ville de Reims	187.206 habitants	Bibliothèque municipale de Reims	www.bm-reims.fr	2003	Jean-Paul Viguier
Rennes métropole	377.595 habitants	Bibliothèque de Rennes métropole	www.bm-rennes.fr	Prévue en mars 2006	Christian de Portzamparc
Ville de Toulouse	390.350 habitants	Médiathèque José Cabanis	www.bibliothequedetoulouse.fr/index.jsp	2004	Jean-Pierre Buffi, Cabinet Séquences
Communauté de l'agglomération troyenne	121.493 habitants	Médiathèque de l'agglomération troyenne	www.mediathèque-agglo-troyes.fr	2002	Pierre du Besset, Dominique Lyon

Personnes rencontrées ou contactées

Françoise Clément

Responsable de la Bibliothèque Louis Nucéra de Nice

Thierry Delcourt

Directeur de la Médiathèque de l'agglomération troyenne

Régis Dutremée

Directeur de la Bibliothèque municipale de Châlons-en-Champagne

Dominique Hausfater

Directrice de la Médiathèque Hector Berlioz du Conservatoire national de musique et de danse de Paris ; Vice-présidente de l'Association internationale des bibliothèques musicales

Claudine Lieber

Inspectrice générale des bibliothèques

Gilles Pierret

Directeur de la Médiathèque musicale de Paris

Delphine Quéreux-Sbaï

Directrice de la Bibliothèque municipale de Reims

François Rouyer-Gayette

Chef du bureau des bibliothèques territoriales, Ministère de la culture et de la communication

Chantal Valentin

Conseillère pour le livre et la lecture à la DRAC Champagne-Ardenne de 1992 à 2005

Formulaire d'enquête sur les bibliothèques municipales à vocation régionale

Décembre 2004

Formulaire d'enquête sur les bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR)

Ce formulaire a été pré-rempli à partir des rapports annuels d'activité 2003.

Les parties en grisé sont simplement à relire ; elles peuvent être rectifiées ; dans ce cas, merci de bien vouloir mentionner les raisons de la modification.

Les parties en blanc sont à remplir à partir des données 2003 (sauf nécessité contraire).

Une réponse par messagerie électronique permettra de jouer sur la taille des cellules en fonction des besoins. En cas de réponse faite par voie traditionnelle, tout développement qu'appellerait un élément du questionnaire peut être joint sur papier libre en annexe.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'IGB à l'une des adresses suivantes :

- *francoise.lemelle@education.gouv.fr*
- *claudine.lieber@culture.gouv.fr*
- *albert.poirot@culture.gouv.fr*

Sujet : Formulaire BMVR

Ville / communauté d'agglomération :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

Inspection générale des bibliothèques

Bureaux : 10 rue Auber 75009 PARIS

110 rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP

☎ 01.55.55.25.39. 📠 01.55.55.05.69.

igb@education.gouv.fr

1	Appellation officielle de la BMVR	
2	Nom du directeur	
3	Téléphone de l'établissement	
4	Fax de l'établissement	
5	Adresse électronique du directeur	
6	Adresse postale	
7	Dénomination URL du site web	
8	Statut de BMC	Oui
9	Ville	
10	Nombre d'habitants	
11	EPCI (communauté d'agglomération ou communauté urbaine)	
12	L'EPCI s'est-il doté de la compétence culturelle ?	Oui - Non
13	Nombre de communes composant l'EPCI	
14	Nombre d'habitants au sein de l'EPCI	
15	Nombre de communes de l'EPCI	
16	- disposant d'une BM - ne disposant pas d'une BM, mais d'une autre bibliothèque publique (de type associatif par exemple)	
17	Nombre de communes de l'EPCI dont la bibliothèque est dirigée par un cadre A ou B de la filière des bibliothèques	
18	Nombre de communes dont la bibliothèque a été en tout ou en partie transférée à l'EPCI,	
19	- si en partie, préciser le détail de la partition	
20	Nombre de communes de l'EPCI ayant plus de 10 000 habitants	
21	Nombre de communes de l'EPCI aidées par la BDP	
22	Nombre d'habitants de la région	
23	Nombre d'habitants du département	
24	% population de l'agglomération / pop. du département	
25	Ville siège d'une ou de plusieurs universités	Oui - Non
26	- université(s) pluridisciplinaire(s)	Oui - Non
27	- si non, préciser la dominante	

25	Ville siège d'une ou de plusieurs universités	Oui - Non
28	Ville siège d'une antenne universitaire	Oui - Non
29	Nombre d'étudiants (université, grandes écoles, classes préparatoires, écoles d'ingénieurs, écoles d'architecture, écoles des beaux arts, etc.)	
30	Les relations de la BMVR avec les établissements d'enseignement supérieur sont-elles structurées ou éventuellement contractualisées ?	Oui - Non
31	- si oui, préciser	

32	Gestion : - en régie municipale	Oui - Non
33	- en régie d'EPCI	Oui - Non
34	- autre (préciser)	

35	Bibliothèque chargée du dépôt légal imprimeur	Oui - Non
36	- si oui, montant de la participation financière de la BnF <i>Merci de joindre le texte de la convention en annexe</i>	
37	- importance de cette activité	(extrait des statistiques 2003)
38	Pôle associé	Oui - Non
39	- si oui, sur quelle thématique ? <i>Merci de joindre le texte de la convention en annexe</i>	(sur papier libre)
40	- si oui, montant de la participation financière de la BnF ?	
41	La BMVR a-t-elle fait l'objet d'une convention sur sa vocation régionale ?	Oui - Non
42	- si oui, avec qui ? <i>Merci d'en joindre une copie en annexe</i>	(sur papier libre)
43	La BMVR a-t-elle fait l'objet d'une convention ou d'un texte (charte, déclaration...) qui formalise son rôle et ses objectifs au sein même de l'agglomération ?	Oui - Non
44	- si oui, avec quels partenaires (ex. : Etat, collectivités locales) ? <i>Merci d'en joindre une copie en annexe</i>	(sur papier libre)
45	La BMVR a-t-elle des liens particuliers avec la BnF ? (hors dépôt légal et convention de pôle associé)	Oui - Non
46	- si oui, lesquels ?	(sur papier libre)
47	La BMVR a-t-elle des liens particuliers avec la BPI ?	Oui - Non
48	- si oui, lesquels ?	(sur papier libre)

49	La BMVR a-t-elle des liens particuliers avec la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette ?	Oui - Non
50	-si oui, lesquels ?	(sur papier libre)
51	La BMVR a-t-elle des liens particuliers avec une structure régionale de coopération ou avec un organisme régional chargé du livre et de la lecture ?	
52	-si oui, lesquels ?	(sur papier libre)

53	Nombre d'équivalents temps plein	
54	- dont catégorie A (toutes filières)	
55	- dont catégorie A (filière des bibliothèques)	
56	- dont catégorie B (filière des bibliothèques)	
57	- dont catégorie C (filière des bibliothèques)	
58	% de la catégorie A (toutes filières) par rapport à l'ensemble du personnel	
59	% de la catégorie A et B (filière des bibliothèques) par rapport à l'ensemble du personnel	
60	% de la filière des bibliothèques par rapport à l'ensemble du personnel	
61	Nombre de postes de conservateurs d'Etat	
62	- dont pourvus	
63	Grade du directeur	
64	Fonction publique d'appartenance du directeur	

65	Répartition des ETP selon les grandes fonctionnalités de la BMVR <i>Merci de joindre un organigramme en annexe</i> - - - - - - - - - - - - -	
----	---	--

66	Budget de fonctionnement total (en euros)*		
67	- dont personnel		%
68	- dont acquisitions		%

* Y compris les acquisitions de documents, quand elles sont classées en investissement.

69	- dont Ville		%
70	- dont EPCI		%
71	- dont département		%
72	- dont région		%

69	- dont Ville		%
73	- dont État*		%
74	- dont ressources propres (inscriptions...)		%
75	- dont autre (préciser)		%

* Salaire des conservateurs d'Etat (avec charges patronales), éventuellement salaire d'autres types de personnel, part de la rémunérations des CES et des emplois aidés, concours particulier, reversement éventuel de la TVA, restaurations, aides aux acquisitions exceptionnelles, subventions du CNL, de la BnF, etc.

76	La BMVR externalise-t-elle certaines de ses tâches ? (reliure, catalogage, communication, stockage, gardiennage, surveillance...)		
----	--	--	--

77	Superficie de la bibliothèque et des équipements centraux (SHON)		m ²
78	- soit par habitant de la ville-centre		m ²
79	Nombre de bâtiments de la bibliothèque et des équipements centraux		
80	Nombre d'annexes		
81	Superficie totale des annexes (SHON)		m ²
82	Superficie totale des bâtiments du réseau local de la BMVR (SHON)		m ²
83	- soit par habitant de la ville-centre		m ²

84	Système informatique (fournisseur, logiciel)		
85	Nombre total de postes informatiques		
86	- dont internes et professionnels		
87	- dont mis à la disposition du public		
88	État de la conversion informatique des catalogues des différents types de documents		

89	Accès à distance au catalogue	Oui - Non
90	- si oui, cet accès à distance est-il total ou partiel ? Préciser (fonds courants, fonds anciens, manuscrits...)	
91	- quels services offre l'accès en ligne (réservations, suggestions d'acquisition...)?	
92	Y a-t-il un système d'information? (web, portail, catalogue collectif, signets, produits numérisés, photographies...)	

93	Participation au CCFr	Oui - Non
94	Participation au SUDOC	Oui - Non
95	- si oui, sur quelles bases ?	

96	La BMVR participe-t-elle à un réseau documentaire avec d'autres établissements	Oui - Non
97	- si oui, auquel et avec qui ?	
98	- la BMVR est-elle partenaire ou pilote au sein de ce réseau ?	

99	Amplitude d'ouverture hebdomadaire selon les services (prêt Adultes, prêt jeunesse, discothèque de prêt, vidéothèque de prêt, accès à la documentation régionale spécialisée, consultation des fonds d'étude, consultation des fonds patrimoniaux, salle d'exposition, les différentes annexes, accueil de classes, etc...)	
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	

100	Droits d'inscription	
100 a	Habitants de la commune	
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	

100	Droits d'inscription	
100b	Habitants de l'agglomération - - - - -	
100c	Habitants hors de l'agglomération - - - - -	
100d	Autres cas	

101	Nombre des lecteurs inscrits		
102	- dont de la ville-centre		%
103	- dont de l'agglomération (hors ville-centre)		%
104	- dont département (hors ville-centre et agglomération)		
105	- dont autres		%
106	- dont enfants		%
107	- dont adultes		%

108	Autre élément pouvant permettre d'évaluer objectivement la fréquentation de la BMVR (nombre des entrées, résultats de sondages...)	
-----	--	--

109	Quelles conséquences a ou a pu avoir le «label » BMVR sur le public ? (public au sens large, et non ramené aux seuls inscrits)
-----	---

110	Quelle est la politique et quelles sont les actions de la BMVR en direction des publics handicapés ?
-----	--

111	Nombre des étudiants inscrits à la BMVR		
112	- dont de la ville-centre		%
113	- dont de l'agglomération		%
114	- dont autres		%

115	La BMVR participe-t-elle à des programmes de recherche ou en a-t-elle lancé ? (par exemple, appel à chercheurs sur certains fonds, sur les publics...)	Oui - Non
116	- si oui, lesquels	

117	Importance des collections	(extrait des statistiques 2003)
118	Importance des fonds locaux et régionaux*	
119	- quel budget leur est consacré ? (acquisitions, conservation, mise en valeur...)	

117	Importance des collections	(extrait des statistiques 2003)
120	- quel type de traitement particulier concerne les fonds locaux et régionaux (interrogation dans le catalogue, numérisation, bibliographie régionale...)	
121	Particularités des collections qui dépassent l'intérêt et les objectifs strictement locaux**	
122	La BMVR participe-t-elle à une politique d'acquisition concertée dans le cadre régional ?	Oui - Non
123	- si oui, préciser	
124	- la BMVR est-elle partenaire ou pilote pour la mise en œuvre de cette politique ?	
125	La BMVR participe-t-elle à une politique de conservation concertée dans le cadre régional ?	Oui - Non
126	- si oui, préciser	
127	- la BMVR est-elle partenaire ou pilote pour la mise en œuvre de cette politique ?	

* À évaluer selon les critères propres à l'établissement (données chiffrées, historique des fonds...)

** On entendra ici par intérêt et objectifs strictement locaux ceux qui concernent essentiellement la ville-centre et le département d'implantation.

128	Si possible, importance des fonds étrangers de niveau scientifique toutes disciplines confondues *	
129	Importance des fonds scientifiques et techniques (classes 500 et 600 de la Dewey)	

128	Si possible, importance des fonds étrangers de niveau scientifique toutes disciplines confondues *
130	Quelle est la politique de la BMVR en matière de documentation électronique ?

* À évaluer selon les critères propres à l'établissement (données chiffrées, historique des fonds...)

131	Quelles sont les capacités d'expertise de la BMVR en matière de patrimoine écrit (niveau des diplômes du personnel qui travaille sur ce secteur, compétences scientifiques, publications...)
132	Quelles sont les moyens d'intervention de la BMVR en matière de patrimoine écrit (reproduction, conservation...)

133	Quels services bibliographiques la BMVR propose-t-elle ?
-----	--

134	La BMVR dispose-t-elle d'un service ou atelier multimédia ? (nombre de postes, logiciels, accès à Internet, formations, ECM...)
-----	--

135	La BMVR dispose-t-elle d'un service de référence ? (à l'anglo-saxonne, « guichet du savoir »...)
-----	---

136	La BMVR mène-t-elle des actions spécifiques dans le domaine de la littérature de jeunesse ? (centre régional sur la littérature de jeunesse, conservation...)
-----	--

137	Quel service de prêt entre bibliothèques la BMVR propose-t-elle ? (activité chiffrée, mode de transmission, utilisation de catalogues collectifs, messagerie)
-----	--

138	La BMVR dispose-t-elle de locaux destinés à la formation ?	Oui - Non
139	- superficie de ces locaux	
140	Comment la BMVR et son personnel interviennent-ils dans la formation ? (formation des utilisateurs, formation interne, formation professionnelle externe)	
141	- s'il y a intervention dans le cadre de la formation professionnelle externe, celle-ci se déroule-t-elle dans des structures régionales ou à l'université ?	

142	La BMVR joue-t-elle un rôle de conseil auprès des professionnels ou des élus d'autres collectivités ? (construction, aménagement, système d'information)
-----	--

143	Quelles relations la BMVR entretient-elle avec certains milieux spécifiques ? (écoles, enseignement secondaire, milieu hospitalier, maisons de retraite, entreprises, milieu pénitentiaire)
-----	---

144	Quelle est la politique de la BMVR en matière d'action culturelle ? <i>Merci de joindre en annexe la liste des actions menées en 2003, sans oublier les publications. Préciser pour chacune si la BMVR a été organisatrice ou simplement hôte de la manifestation.</i>
-----	---

145	De quels moyens la BMVR dispose-t-elle pour ses actions culturelles ? (locaux, moyens humains, budgétaires)
-----	---

146	La BMVR a-t-elle un service éducatif ?	Oui - Non
-----	--	-----------

147	La BMVR accueille-t-elle des classes culturelles ?	Oui - Non
-----	--	-----------

148	La BMVR accueille-t-elle des professionnels étrangers ? (formation, stages de courte ou de longue durée)	Oui - Non
-----	--	-----------

149	Quelles activités la BMVR développe-t-elle au plan international ?
-----	--

150	Quel point n'a pas été abordé précédemment par le questionnaire qui aurait un lien avec la vocation régionale de votre BMVR ? (spécificité, activité, projet...)
151	Quelles relations la BMVR entretient-elle avec la région ?
152	A votre avis, quel pourrait être l'avenir de la vocation régionale de votre BMVR ?